



Rendez-vous de BDZE avec l'EPAB le mardi 30 septembre 2014 entre 14 et 17 h.

Etaient présents pour BDZE : Jean Hascoet, président. Michelle Autret, secrétaire, Marie Pierre Philippe, membre du Conseil d'Administration.

Etaient présents pour l'EPAB :

- Henri Caradec, Président.
- Alida Boishus, directrice,
- Nicolas Le Meur, animateur agricole (groupes techniques, formation, démonstrations).
- Olivier Robin, coordinateur des travaux zones humides et cours d'eau.

L'objectif de cette rencontre était pour notre association d'obtenir des précisions sur l'avancée du plan algues vertes et le bilan de l'état des plages pour la saison 2014, en complément des informations mises en ligne sur le site de l'EPAB. <http://www.sagebaiededouarnenez.org/site/>

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Nous commençons par demander des informations sur l'avancée des actions menées en faveur de l'agriculture biologique.

Nous rappelons que sur le territoire du plan algues vertes de la baie de Douarnenez, les terres consacrées à la bio ne représentaient en 2010 que 300 hectares, soit 1,69 % de la Surface Agricole Utile (Finistère : 3,8 %, France 4%) et que l'un des objectifs de la Charte de territoire 2010-2015 était, pour réduire les taux de nitrates, d'atteindre en bio 5 % de la SAU en 2015, un triplement de la surface actuelle.

Nous nous étonnons que sur le budget 2014 de l'EPAB, seulement 2 % des dépenses sont consacrées à la bio, par le biais d'une étude sur le "Potentiel de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts" (pour 30 000 euros).

► Nous demandons communication des résultats de cette étude "bio/circuits courts".

✓ Il nous est répondu qu'ils seront présentés par le cabinet d'études le lendemain à Plonevez-Porzay à un public invité (agriculteurs et autres acteurs ou porteurs de projet).

Il ne nous est pas révélé ce que nous apprendrons le lendemain : que non seulement la surface consacrée à l'agriculture biologique sur le territoire n'a pas augmenté depuis la mise en oeuvre du plan algues vertes, mais qu'elle a même légèrement diminué !!

► Nous demandons également pourquoi l'étude commanditée porte à la fois sur l'agriculture biologique et les circuits courts, qui sont deux problématiques certes complémentaires, mais différentes, qui à notre avis, auraient du être traitées de manière distincte. En effet, un agriculteur conventionnel peut réserver une petite partie de sa production aux circuits de proximité, de la même façon qu'un agriculteur bio peut produire pour les marchés nationaux et internationaux.

✓ N. Le Meur se voulant optimiste répond que les agriculteurs conventionnels utilisent certaines techniques de la bio, comme le binage mécanique.... Monsieur Caradec, ancien agriculteur conventionnel s'exclame : « nous n'avons pas attendu la bio pour avoir de bonnes pratiques! ».

► Nous exprimons nos craintes que les principaux acteurs (élus, techniciens, syndicat agricole majoritaire, chambre d'agriculture à Quimper) ne croient pas à la bio !! Nous rappelons que l'agriculture biologique se distingue clairement de l'agriculture conventionnelle, grâce à son cahier des charges, ses contrôles et son logo.

Nous précisons que l'agriculture biologique a l'énorme avantage pour la santé humaine de ne pas utiliser de pesticides de synthèse, à l'origine de nombreuses pathologies (cancers, maladie de Parkinson...) chez les agriculteurs et les riverains des exploitations, sans compter la baisse de la biodiversité animale et végétale (insectes, abeilles...).

ACTIONS SUR LE FONCIER

► Nous demandons comment l'EPAB prend en compte le problème de la transmission et de l'accès au foncier en général.

✓ Monsieur Caradec explique que "c'est compliqué". Il donne l'exemple récent de l'échec d'une négociation de la commune de Douarnenez avec la SAFER sur l'achat de 24 ha à Pouldergat qui auraient pu être échangés avec des terrains situés dans le périmètre de protection des captages d'eau potable.

FINANCEMENTS DU PLAN ALGUES VERTES

► **Nous remercions l'EPAB d'avoir mis en ligne sur son site le budget 2014** (1 400 000 euros) et **demandons des précisions sur les principaux postes de dépenses**, à savoir les "*prestations de services*" (pour 700 000 euros) et les "*études*" (pour 300 000 euros) :

✓ *Mme Boishus nous répond qu'il est difficile de nous donner une réponse précise compte-tenu des évolutions sur les prévisions... Nous apprenons néanmoins que les 700 000 euros recouvrent en particulier l'aménagement des zones humides, le suivi de la qualité de l'eau et le programme Breizh Bocage.*

► **Nous souhaitons une lisibilité plus grande du détail des dépenses** pour que chacun ait une idée précise de l'emploi qui est fait des fonds public.

✓ *Mr Robin intervient pour relativiser l'influence que peut avoir une structure comme l'EPAB avec ses seuls 5 techniciens, au regard des nombreux technico-commerciaux qui sont quotidiennement présents sur le territoire pour représenter les acteurs des marchés concernés (machines, semences, produits phyto sanitaires et de soins, groupements d'achat...). Il rajoute que les financements de la PAC représentent des sommes bien plus importantes que les financements au titre du plan algues vertes !*

RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES ALGUES

► **Nous demandons quelles quantités d'algues ont été ramassées et traitées cette année.**

✓ *Il nous est confirmé le bilan provisoire dressé début septembre, faisant état de 1200 m3 d'algues ramassées sur les plages des trois communautés de communes (730 m3 pour Dz, 440 pour le Porzay et 0 pour Crozon). un chiffre très inférieur à celui des deux années précédentes.*

► **Nous faisons remarquer que cette variabilité est connue depuis 30 ans**, avec des années à 0 m3, une des raisons de notre farouche opposition au projet d'usine de séchage au Juch. L'abandon de ce projet a permis d'éviter à la communauté une dépense de plusieurs millions d'euros dans une période où les restrictions budgétaires demandent une grande attention dans la définition des priorités...

► **Nous évoquons également les annonces médiatiques de la société Olmix** qui a obtenu des prêts très importants pour créer une filière basée sur une ressource qui est très hypothétique ! Nous rappelons notre courrier à ce sujet à la Chambre régionale de la Cour des Comptes lui demandant de contrôler la pertinence des financements du projet Ulvans.

✓ *L'Epab nous dit qu'à sa connaissance il n'y a eu cet été aucun ramassage dans le rideau.*

► **Nous déclarons avoir appris que le Préfet du Finistère a proposé à toutes les communes concernées par les échouages d'algues vertes de rembourser 100 % de leurs dépenses de ramassage** pour les années 2010-2013. Nous rappelons que ce remboursement a été rendu possible, grâce à l'action en justice menée par quelques communes des Côtes d'Armor devant le Tribunal administratif qui a conclu à la responsabilité de l'État dans les échouages d'algues vertes.

► **Nous exprimons le souhait que les communautés de communes de la baie de Douarnenez demandent également à l'État le remboursement de leur dépenses de traitement**, ainsi que l'a fait St-Brieuc Agglomération. Nous déplorons cependant que le remboursement proposé par le Préfet à cette communauté de communes ne porte que 50% des dépenses engagées. Nous estimons que l'Etat reconnu responsable doit prendre en charge la totalité de ces dépenses.

ÉTAT SANITAIRE DES PLAGES

► **Nous demandons à l'EPAB des informations sur la suite donnée aux fermetures de plages** durant l'été pour contamination bactériologique (Sainte Anne pour Plonevez-Porzay, Trezmalouen pour Kerlaz, Le Ris/Pors Cad/Sables Blancs pour Douarnenez) . .

✓ *Le Président de l'EPAB qui est aussi adjoint à l'environnement à Douarnenez nous informe que les services de la ville de Douarnenez se sont dotés d'outils de mesure en temps réel qui leur permettent de ne pas attendre les résultats des mesures réalisées par l'ARS pour décider des interdictions de baignade. Concernant l'analyse des causes de ces contaminations, il nous confirme que, pour la rivière du Ris, l'origine animale est clairement établie (50 % bovins et 25 % porçins, le reste d'origine humaine)*

. ► **Nous exprimons le souhait d'une plus grande transparence sur l'avancement des investigations sur ces contaminations**, avec une mise en ligne des résultats d'analyses sur les sites internet de l'EPAB et des communes concernées. .